

Société Anonyme
au capital de 134.056.275 Euros
Siège social : 5, Place Général Gouraud
51100 REIMS
348.494.915 R.C.S. REIMS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RENDANT COMPTE DES
CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE
DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE
PAR LA SOCIÉTÉ

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce, je vous présente, en ma qualité de Président du Conseil d'Administration, mon rapport destiné à vous rendre notamment compte :

- de la composition de votre Conseil d'Administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,*
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2015,*
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Président Directeur Général,*
- ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Société.*

Le présent rapport a également pour objet de présenter :

- les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la Société,*
- les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (informations prévues par l'article L225-100-3 du Code de Commerce) ainsi que les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.*

Pour produire ce rapport, le Président du Conseil d'Administration s'est fondé sur les éléments d'information suivants :

- les entretiens tenus avec un certain nombre de membres de la Direction du Groupe et notamment la Direction financière, la Direction juridique, la Direction des Ressources Humaines, mais aussi avec les acteurs de l'audit et du contrôle interne et les membres du Comité d'Audit ;*
- la prise de connaissance de la synthèse des travaux des Commissaires aux Comptes, notamment ceux relatifs à l'examen du contrôle interne comptable et financier.*

I – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Comme l'année précédente, la Société continue à se référer au Code MIDDLE NEXT de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (le « Code MiddleNext ») comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise, estimant qu'il est plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

Le Code MiddleNext contient des points de vigilance qui rappellent les questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance.

La Société a pris connaissance et adhère à la plupart des préconisations du rapport MiddleNext, mais certaines d'entre elles demeurent inadaptées à la structure, notamment en termes capitalistiques, de la Société.

1 - Composition du Conseil

Votre Conseil d'Administration est actuellement composé de 13 membres, tous des personnes physiques, à savoir :

	<i>Première nomination</i>	<i>Expiration du mandat</i>	<i>Nombre d'actions de la Société détenues</i>	<i>Compétences / Expertises</i>
<i>Paul-François VRANKEN</i> 68 ans <i>Président Directeur Général</i>	1988	2016	7.100 ¹	<i>Fondateur éponyme du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, gestion, développement et stratégie</i>
<i>Roger ROCASSEL</i> 83 ans <i>Administrateur</i> ²	1988	2016	76	<i>Professionnel de la distribution</i>
<i>Dominique PICHART</i> 56 ans <i>Administrateur</i>	1997	2016	1.311	<i>Chef de Caves et œnologue de la Maison VRANKEN depuis sa création</i>
<i>Christian GERMAIN</i> 69 ans <i>Administrateur</i>	2001	2016	5	<i>Exploitant viticole</i>
<i>Maïlys VRANKEN-THIERRY</i> 37 ans <i>Administrateur</i>	2009	2021	10	<i>Présidente de CHARBAUT AMERICA</i>
<i>Nathalie VRANKEN</i> 51 ans <i>Administrateur</i>	2010	2016	7	<i>Dirigeante de sociétés Conseil en Communication</i>

¹ Monsieur Paul-François VRANKEN contrôle par ailleurs 70,92 % du capital de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE au travers sa holding familiale et 81,21 % des droits de vote.

² La notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation N° 8 du code MiddleNext : « Quatre critères permettent de justifier l'indépendance des membres du Conseil qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement... ».

Jacqueline FRANJOU 68 ans Administrateur ²	2011	2016	5	Directrice Générale de la société WEFCOS qui organise notamment le « WOMEN'S FORUM »
Thierry GASCO 63 ans Administrateur	2012	2017	50	Chef de Caves de la Maison POMMERY depuis 1992, Ancien Président des Œnologues de Champagne, ancien Président des Œnologues de France.
Yves DUMONT 65 ans Administrateur ²	2012	2016	134	28 ans de présidence de sociétés, dont une Maison de Champagne Président du Comité des Élections, Nominations et Rémunérations du Conseil d'Administration des Relais & Châteaux
Yves BARSALOU 84 ans Administrateur	2013	2016	5	Ancien président du Crédit Agricole et Président de GRANDS DOMAINES DU LITTORAL (anciennement dénommée DOMAINES LISTEL)
Hervé LADOUCE 43 ans Administrateur	2014	2020	10	Directeur Industriel du Groupe et Directeur Général de VRANKEN-POMMERY PRODUCTION
Pierre GAUTHIER 62 ans Administrateur ²	2014	2016	10	Président de la SAS SERVIN - La Route des Vins Marseille Ancien Directeur Commercial et Marketing des Groupes TRAMIER, REMY PANNIER et CRESPO
Michel FORET 68 ans Administrateur ²	2015	2021	5	Gouverneur honoraire de la Province de Liège

- Administrateurs indépendants² : 5
- Administrateur nommés par les salariés : néant
- Administrateur exerçant une fonction de direction dans la Société ou dans le Groupe : 6

Je vous communique ci-dessous, à titre indicatif, la liste des Mandats exercés par vos mandataires sociaux au sein du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE au 31 décembre 2015 :

² La notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation N° 8 du code MiddleNext : « Quatre critères permettent de justifier l'indépendance des membres du Conseil qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement... ».

MANDATAIRES SOCIAUX	FONCTIONS	SOCIETES
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Président du Conseil d'Administration et Directeur Général</i>	<i>VRANKEN-POMMERY MONOPOLE</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Président</i>	<i>POMMERY</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>	<i>VRANKEN-POMMERY PRODUCTION</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Représentant permanent de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY VIGNOBLES</i>
<i>Paul-François VRANKEN</i>	<i>Représentant permanent de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE Présidente</i>	<i>CHAMPAGNE CHARLES LAFITTE</i>
<i>Paul-François VRANKEN</i>	<i>Représentant permanent de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE Présidente</i>	<i>HEIDSIECK & CO MONOPOLE</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Administrateur</i>	<i>HDC</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Gérant</i>	<i>S.C.E.V. RENE LALLEMENT</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Gérant</i>	<i>S.C.I. des VIGNES D'AMBRUYERE</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Directeur Général, Administrateur</i>	<i>GRANDS DOMAINES DU LITTORAL</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Gérant</i>	<i>S.C.I. LES ANSINGES MONTAIGU</i>
<i>Paul-François VRANKEN</i>	<i>Gérant</i>	<i>SCEV DES VIGNOBLES VRANKEN</i>
<i>Paul-François VRANKEN</i>	<i>Gérant</i>	<i>SC DU PEQUIGNY</i>
<i>Paul-François VRANKEN</i>	<i>Gérant</i>	<i>SC DU DOMAINE DU MONTCHENOIS</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Vice-Président du Conseil d'Administration et Administrateur</i>	<i>ROZES S.A. (Portugal)</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Président du Conseil d'Administration et Administrateur</i>	<i>QUINTA DO GRIFO (Portugal)</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Président et Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY BENELUX (Belgique)</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Co-Gérant</i>	<i>VRANKEN-POMMERY DEUTSCHLAND & ÖSTERREICH GMBH (Allemagne)</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Chairman of the Board, Administrateur</i>	<i>CHARBAUT AMERICA (USA)</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY JAPAN (Japon)</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Président, Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY ITALIA (Italie)</i>
<i>Paul-François VRANKEN</i>	<i>Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY AUSTRALIA (Australie)</i>
<i>Paul-François VRANKEN</i>	<i>Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY UK Ltd (Angleterre)</i>

<i>Paul-François VRANKEN</i>	<i>Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY EO (Chine)</i>
<i>Roger ROCASSEL</i>	<i>Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY MONOPOLE</i>
<i>Christian GERMAIN</i>	<i>Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY MONOPOLE</i>
<i>Dominique PICHART</i>	<i>Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY MONOPOLE</i>
<i>Dominique PICHART</i>	<i>Administrateur et Directeur Général Délégué</i>	<i>VRANKEN-POMMERY PRODUCTION</i>
<i>Dominique PICHART</i>	<i>Président du Conseil d'Administration et Directeur Général</i>	<i>VRANKEN-POMMERY VIGNOBLES</i>
<i>Dominique PICHART</i>	<i>Représentant permanent de la société VRANKEN-POMMERY VIGNOBLES, Présidente</i>	<i>BMT VIGNOBLES</i>
<i>Mailys VRANKEN- THIERRY</i>	<i>Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY MONOPOLE</i>
<i>Mailys VRANKEN- THIERRY</i>	<i>Administrateur</i>	<i>VRANKEN POMMERY VIGNOBLES</i>
<i>Mailys VRANKEN- THIERRY</i>	<i>Administrateur</i>	<i>HDC</i>
<i>Mailys VRANKEN- THIERRY</i>	<i>Présidente et Administrateur</i>	<i>CHARBAUT AMERICA (USA)</i>
<i>Nathalie VRANKEN</i>	<i>Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY MONOPOLE</i>
<i>Nathalie VRANKEN</i>	<i>Présidente du Conseil d'Administration et Directrice Générale</i>	<i>HDC</i>
<i>Nathalie VRANKEN</i>	<i>Représentant permanent de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE Administrateur</i>	<i>GRANDS DOMAINES DU LITTORAL</i>
<i>Nathalie VRANKEN</i>	<i>Administrateur</i>	<i>ROZES S.A</i>
<i>Nathalie VRANKEN</i>	<i>Administrateur</i>	<i>QUINTA DO GRIFO</i>
<i>Nathalie VRANKEN</i>	<i>Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY UK LIMITED</i>
<i>Nathalie VRANKEN</i>	<i>Représentant permanent de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY BENELUX</i>
<i>Nathalie VRANKEN</i>	<i>Présidente, Administrateur</i>	<i>AUBERGE FRANC COMTOISE</i>
<i>Jacqueline FRANJOU</i>	<i>Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY MONOPOLE</i>
<i>Thierry GASCO</i>	<i>Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY MONOPOLE</i>
<i>Yves DUMONT</i>	<i>Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY MONOPOLE</i>

<i>Yves BARSALOU</i>	<i>Président, Administrateur</i>	<i>GRANDS DOMAINES DU LITTORAL</i>
<i>Yves BARSALOU</i>	<i>Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY MONOPOLE</i>
<i>Hervé LADOUCE</i>	<i>Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY MONOPOLE</i>
<i>Hervé LADOUCE</i>	<i>Directeur Général, Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY PRODUCTION</i>
<i>Hervé LADOUCE</i>	<i>Administrateur</i>	<i>GRANDS DOMAINES DU LITTORAL</i>
<i>Pierre GAUTHIER</i>	<i>Administrateur</i>	<i>VRANKEN-POMMERY MONOPOLE</i>

Mandats exercés par vos mandataires sociaux hors Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE au 31 décembre 2015 :

MANDATAIRES SOCIAUX	FONCTIONS	SOCIETES
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Président</i>	<i>COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Président</i>	<i>COMPAGNIE VRANKEN</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Gérant</i>	<i>S.C.I. DES CASTAIGNES</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Gérant</i>	<i>SCI MOON</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Gérant</i>	<i>G.F.A. DES VIGNOBLES VRANKEN</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Gérant</i>	<i>S.C.I. PAULINE</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Co-Gérant</i>	<i>S.C.E.V. DES VIGNOBLES POMMERY</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Gérant</i>	<i>S.C.I. LE MOULIN DE LA HOUSSE</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Gérant</i>	<i>S.C.I. DES GLYCINES</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Gérant</i>	<i>SCI SUMMERTIME</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Gérant</i>	<i>SCI WINTERTIME</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Gérant</i>	<i>SCI PARIS-CHAMPAGNE</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Représentant permanent de COMPAGNIE VRANKEN, Gérant</i>	<i>COMPAGNIE VRANKEN DE Belgique (Belgique)</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Administrateur</i>	<i>L'EXCELLENCE ET LES GRANDS SAVOIR-FAIRE</i>
<i>Paul François VRANKEN</i>	<i>Représentant permanent de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, Administrateur</i>	<i>L'EXCELLENCE ET LES GRANDS SAVOIR-FAIRE</i>
<i>Paul-François VRANKEN</i>	<i>Co-Gérant</i>	<i>SCEV PFV</i>
<i>Paul-François VRANKEN</i>	<i>Représentant permanent de SCEV DES VIGNOBLES POMMERY, Présidente</i>	<i>STM VIGNES</i>
<i>Dominique PICHART</i>	<i>Président du Conseil d'Administration et Directeur Général</i>	<i>S.I.C.A. L'ESSOR CHAMPENOIS</i>

<i>Nathalie VRANKEN</i>	<i>Gérante</i>	<i>NICO S.A.R.L.</i>
<i>Nathalie VRANKEN</i>	<i>Gérante</i>	<i>S.C.I. CHOCOLAT</i>
<i>Nathalie VRANKEN</i>	<i>Co-gérante</i>	<i>S.C.E.V. PFV</i>
<i>Nathalie VRANKEN</i>	<i>Co-gérante</i>	<i>S.C.E.V. DES VIGNOBLES POMMERY</i>
<i>Jacqueline FRANJOU</i>	<i>Directrice Générale</i>	<i>WEFCOS</i>
<i>Yves DUMONT</i>	<i>Gérant</i>	<i>YVES DUMONT CONSULTING</i>
<i>Yves DUMONT</i>	<i>Gérant</i>	<i>SCI MONOROM</i>
<i>Yves DUMONT</i>	<i>Administrateur</i>	<i>AINA INVESTISSEMENT FUND GP</i>
<i>Pierre GAUTHIER</i>	<i>Président et Administrateur</i>	<i>L'EXCELLENCE ET LES GRANDS SAVOIR-FAIRE</i>
<i>Pierre GAUTHIER</i>	<i>Gérant</i>	<i>CLAPIE HOLDING</i>
<i>Pierre GAUTHIER</i>	<i>Président</i>	<i>SAS SERVIN - LA ROUTE DES VINS</i>

Je vous précise toutefois que conformément à la recommandation N° 7 du Code MiddleNext, les administrateurs dirigeants n'exercent pas plus de trois autres mandats dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

◆ *Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes*

Je vous rappelle également que la Société souscrit pleinement au principe de mixité tel qu'il est présenté à l'article L225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, puisque, à ce jour, il y a déjà trois femmes sur les douze membres qui composent le Conseil d'Administration, soit 25 %, soit supérieur au minimum de 20 % imposé par la loi à partir de 2014.

La Société s'efforcera d'intégrer des femmes en nombre suffisant afin d'atteindre, comme la loi le prévoit, 40 % de femmes composant les Conseils d'Administration en 2017.

◆ *Durée des mandats*

Compte tenu de l'activité de la Société, la durée du mandat des administrateurs est fixée à 6 ans, ce qui permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie qui se déploie souvent au-delà de 3 ans.

Cette durée est conforme à la loi et à la recommandation N°10 du Code MiddleNext.

◆ *Règles de déontologie*

Par ailleurs, et conformément à la recommandation n° 7 du Code MiddleNext, le Président rappelle, à chaque nouvelle nomination, les obligations des Administrateurs, à savoir, assiduité, loyauté, non-concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, qu'il doit s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel....

En raison de la cotation en bourse de la Société et de la présence de représentants du personnel aux séances du Conseil d'Administration, la réunion du Conseil d'Administration qui comprend, en son ordre du jour, l'arrêté des comptes ou toute autre question emportant communication d'informations susceptibles d'être utilisées sur le Marché, se tient nécessairement après la clôture des marchés afin d'éviter tout acte constitutif d'un délit d'initié. Par ailleurs, les Administrateurs sont sensibilisés, lors de ces réunions, au caractère confidentiel vis-à-vis des marchés des informations communiquées.

En dehors de cette prise de précautions, les Administrateurs sont informés et s'engagent à respecter les dispositions légales interdisant ou restreignant leur intervention sur les opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

◆ Choix des administrateurs

Les Administrateurs sont nommés en fonction de leur expertise, de leurs compétences particulières dans des domaines assez diversifiés.

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée Générale.

Conformément à la recommandation N°9 du Code MiddleNext, la nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'Administration de la Société au vu d'informations suffisantes sur l'expérience et la compétence des intéressés.

2 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

◆ Règlement intérieur

Conformément à la recommandation N°6 du Code MiddleNext et afin de fixer dans un Règlement Intérieur les principes directeurs de son fonctionnement, le Conseil d'Administration a décidé, au cours de sa séance du 17 juillet 2014, d'adopter un Règlement Intérieur.

Ledit Règlement Intérieur rappelle notamment les règles de composition du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit, leurs missions, et les modalités d'exercice de leurs missions, précise notamment les règles de fonctionnement, de tenue des réunions physiquement ou par visioconférence et des règles de déontologie.

Ce Règlement Intérieur est applicable à tous les Administrateurs, actuels ou futurs, et a pour objet de compléter les règles légales réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit dans l'intérêt de la Société et de ses Actionnaires.

◆ Information des membres du Conseil d'Administration

Chaque Administrateur dispose, outre de l'ordre du jour de chaque réunion du conseil, des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points qui y sont inscrits.

Lors de chaque Conseil d'Administration, et à chaque fois que nécessaire, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du groupe et intervenus depuis la date du précédent conseil.

En vue des réunions du Conseil comme en dehors des réunions, le Président Directeur Général de la Société communique à chaque Administrateur qui lui en fait la demande toutes informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission conformément aux dispositions de l'article L 225-35 alinéa 3 du Code de Commerce auxquelles l'un comme l'autre sont tenus.

Par ailleurs, le Président demande, dans les convocations écrites qui sont envoyées aux membres du Conseil d'Administration s'ils souhaitent recevoir d'autres documents ou rapports pour compléter leur information et ce, conformément à la recommandation N°11 du Code MiddleNext.

L'Administrateur souhaitant, afin de disposer des informations nécessaires à l'exercice de son mandat, effectuer une visite au sein d'un établissement, en fait une demande écrite au Président en précisant l'objet de cette visite. Le Président définit les conditions d'accès et organise les modalités de cette visite.

La Société étant cotée sur un marché réglementé, les Administrateurs sont strictement tenus au respect des obligations légales et réglementaires en matière de manquement constitutif de délit d'initié.

◆ Mise en place de comités

S'inscrivant notamment dans la continuité du Rapport final sur le comité d'audit établi par l'AMF le 22 juillet 2010, et conformément à la recommandation N° 12 du Code MiddleNext, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place, au cours de l'exercice 2010 un Comité d'Audit, dont les caractéristiques sont détaillées ci-après.

La Société considère que sa structure et ses caractéristiques ne nécessitent pas la mise en place d'un autre comité. Pour autant, le Conseil pourra, si la nécessité l'exige, mettre en place un ou plusieurs comités lui permettant d'avancer plus efficacement dans ses travaux.

Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration a néanmoins fixé les principales missions de Comités qui pourraient être créés si le Conseil le jugeait nécessaire et notamment, pour le cas échéant, celles d'un Comité des rémunérations et des nominations ou d'un Comité Stratégie et Développement.

◆ Fonctionnement du Conseil - Réunion du Conseil

Convocations des Administrateurs

Les Administrateurs sont convoqués dans les formes et délais stipulés à l'article 18 des statuts.

La convocation est adressée à chaque Administrateur trois jours au moins à l'avance par lettre ou par télécopie.

Sur ce point, il est à noter que l'article 18 des statuts dispose que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président, et que des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé si le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Ce même article autorise le Directeur Général à demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Il est à noter enfin que la convocation au Conseil d'Administration peut être verbale et sans délai si tous les Administrateurs y consentent.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L 823-17 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes prévisionnels, semestriels ainsi que les comptes annuels.

Les Commissaires aux Comptes ont également été convoqués chaque fois que le Conseil l'a estimé nécessaire et notamment lors de l'examen des conventions réglementées relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce. Le Conseil a cependant déqualifié un certain nombre de conventions dites conclues à des conditions courantes et normales entre sociétés d'un même groupe et relevant en conséquence des dispositions de l'article L 225-39 du Code de Commerce.

Par ailleurs, l'article L. 225-39 du Code de Commerce, modifié par l'Ordonnance du 31 juillet 2014, stipule que la procédure d'autorisation des conventions réglementées de l'article L. 225-38 n'est désormais plus applicable « aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre ».

Le quorum nécessaire aux décisions du Conseil d'Administration a été atteint, sur chaque convocation, avec un taux de présents et de représentés avoisinant les 80 % au cours de l'exercice 2015, et les Commissaires aux Comptes ont été, quant à eux, présents ou représentés quasiment à chacune des réunions.

Tenue des réunions

Chaque réunion du Conseil d'Administration s'est déroulée à 51100 REIMS - 5, place Général Gouraud, adresse qui constitue le siège administratif principal du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE.

Les réunions du Conseil d'Administration peuvent également être organisées, selon l'article 18 des statuts et le Règlement Intérieur, par des moyens de visioconférence (à l'exception des réunions relatifs à l'arrêté des comptes), ce qui s'est produit à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2015.

Fréquence des réunions et ordre du jour

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2015, votre Conseil d'Administration s'est réuni à huit reprises, soit bien au-delà des 4 fois préconisées à minima par la Recommandation 13 du Code MiddleNext.

Les réunions du Conseil d'Administration se sont tenues en date des 30 mars 2015, 15 avril 2015, 4 juin 2015, 16 juillet 2015, 14 septembre 2015, 12 octobre 2015 et 14 décembre 2015, les ordres du jour ayant été respectivement les suivants :

• 30 mars 2015 :

- Comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014 ;
- Comptes consolidés ;
- Perspectives du Groupe ;
- Remise de liste des conventions visées à l'article L 225-39 du Code de Commerce ;
- Conventions réglementées relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice ;
- Rapport du président du Comité d'Audit ;
- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Pierre GAUTHIER, en lieu et place de Monsieur Jacques GAUTHIER ;

- *Nomination de Monsieur Pierre GAUTHIER en qualité de membre du Comité d'Audit ;*
- *Nomination d'un nouvel Administrateur ;*
- *Jetons de présence ;*
- *Augmentation du capital social réservée aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, délégations de compétence de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration ;*
- *Option de souscription d'actions au profit de certains membres du personnel et mandataires sociaux de la Société et des sociétés oui lui sont liées ; autorisation donnée au Conseil d'Administration ;*
- *Option d'achat d'actions au profit de certains membres du personnel et mandataires sociaux de la Société et des sociétés oui lui sont liées ; autorisation donnée au Conseil d'Administration ;*
- *Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription, et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'euros, non cumulative avec les délégations suivantes ;*
- *Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public, et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'euros, non cumulative avec la délégation précédente et celle suivante ;*
- *Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au h de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'euros, non cumulative avec les délégations précédentes ;*
- *Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration a l'effet d'augmenter le nombre de titres a émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;*
- *Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration a l'effet de procéder a une ou plusieurs augmentations du capital social par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport, et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'euros ;*
- *Pouvoirs au Conseil d'Administration d'imputer sur les paiements afférents aux augmentations de capital susvisées les frais, droits et honoraires occasionnés par lesdites augmentations de capital, et de prélever également sur ces sommes le complément de la réserve légale ;*
- *Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, de la Société, au profit de catégories de bénéficiaires choisis parmi les membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;*
- *Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société ;*
- *Présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration ;*
- *Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire ;*
- *Rapports - résolutions ;*
- *Communication aux Actionnaires ;*
- *Opération de dissolution anticipée de la société CAMARGUAISE DE PARTICIPATIONS, filiale détenue à 100% de la Société, et transmission universelle de patrimoine de cette filiale à la Société ;*
- *Souscription de la Société à une augmentation de capital de la filiale italienne VRANKEN-POMMERY ITALIA ;*
- *Souscription de la Société à une augmentation de capital de la société EXCELLENCE ET LES GRANDS SAVOIR-FAIRE ;*
- *Questions diverses ;*
- *Nomination d'un Administrateur Délégué au Commerce ;*
- *Cession d'œuvres d'art ;*
- *Pouvoirs ;*

• **15 avril 2015 :**

- *Comptes prévisionnels ;*
- *Validation de l'information financière ;*
- *Pouvoirs ;*

• **4 juin 2015 :**

- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire sur seconde convocation ;
- Cautions solidaires et/ou Conventions à consentir au profit de filiales ;
- Acquisition auprès de VRANKEN-POMMERY PRODUCTION de sa participation dans ROZES SA ;
- Convention relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce : projet de protocole d'accord transactionnel avec la société L'EXCELLENCE ET LES GRANDS SAVOIR-FAIRE ;
- Diversification de l'endettement de la Société ;
- Pouvoirs ;

Toutefois, le quorum de ladite Assemblée ayant été atteint, le Conseil a constaté qu'il n'y avait pas lieu à seconde convocation.

• **16 juillet 2015 :**

- Renouvellement de Caution au profit de banques en couverture des engagements de VRANKEN-POMMERY PRODUCTION au titre d'un Crédit de Vieillesse ;
- Convention relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce : renouvellement de caution au profit de banques en couverture des engagements de VRANKEN-POMMERY PRODUCTION au titre d'un crédit dit « CRD » ;
- Pouvoirs ;

• **14 septembre 2015 :**

- Rapport du Président du Comité d'Audit ;
- Comptes semestriels consolidés au 30 juin 2015 ;
- Démission d'un Administrateur et cooptation d'un nouvel Administrateur ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs ;

• **12 octobre 2015 :**

- Situation de l'actif réalisable et disponible au 30 juin 2015 et Compte de résultat prévisionnel ;
- Signature d'un avenant relatif à un contrat de prêt bancaire avec confirmation de nantissement de titres de la société GRANDS DOMAINES DU LITTORAL ;
- Caution solidaire à consentir à la BNP PARIBAS au profit de la société ROZES S.A ;
- Pouvoirs ;

• **14 décembre 2015 :**

- Point préliminaire - intervention du Président du Comité d'Audit ;
- Caution solidaire à consentir à la BANCO SANTANDER TOTTA S.A. au profit de la société QUINTA DO GRIFO SOCIEDADE AGRICOLA S.A ;
- Caution solidaire à consentir à la BANCO SANTANDER TOTTA S.A. au profit de la société ROZES ;
- Caution solidaire à consentir à COMMERZBANK ag au profit de la société VRANKEN-POMMERY DEUTSCHLAND GMBH ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

Procès-verbaux des réunions du Conseil

Dès le début de chaque séance du Conseil d'Administration, chaque Administrateur signe le registre de présences.

A l'issue de chaque réunion du Conseil est établi un procès-verbal des délibérations qui, après lecture par les membres du Conseil, est adopté en préalable à l'examen de l'ordre du jour de la séance suivante.

Le Président ainsi qu'un des Administrateurs signent ensuite le registre des délibérations dans lequel la version adoptée est éditée.

◆ Évaluation du fonctionnement du Conseil

Aucune évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil d'Administration n'a été réalisée au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Une telle évaluation n'a pas été jugée nécessaire jusqu'à présent compte tenu du bon déroulement des Conseils, que ceux-ci soient relatifs aux décisions prises à l'échelle de la Société ou celle du Groupe dans son ensemble.

Néanmoins, une pratique informelle s'est instaurée par des discussions internes, la relecture du présent rapport du Président, et le débat instauré à l'occasion de son approbation, permettent au Conseil d'Administration d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le Conseil d'Administration considère que cela tient lieu de procédure d'évaluation des travaux du Conseil d'Administration et respecte sur ce point l'esprit de la recommandation N°15 du Code MiddleNext.

Cependant, le Règlement Intérieur approuvé par le Conseil le 17 juillet dernier, prévoit, conformément à la recommandation n°15 du Code MiddleNext, que le Conseil d'Administration procèdera à intervalles réguliers à une évaluation de son propre fonctionnement :

- une fois par an, le Conseil d'Administration devra consacrer un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement ; et*
- une évaluation formalisée devra être réalisée tous les trois ans au moins ; elle sera conduite par un administrateur indépendant, avec l'aide d'un consultant extérieur.*

Le Conseil d'Administration en informera les Actionnaires dans le Rapport annuel.

3- Détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires

◆ Rémunération des Administrateurs - Jetons de présence

Les règles arrêtées pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires de la Société sont établies à l'article 21 des statuts de la Société, aux termes duquel l'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux Administrateurs des jetons de présence dont la répartition est faite par le Conseil d'Administration, jusqu'alors sur la base de la présence effective de chaque administrateur et de sa participation aux travaux du Conseil, en conformité avec la recommandation N° 14 du Code MiddleNext.

◆ Cumul du contrat de travail et du mandat social

Le cumul ne concerne que les Présidents, Président Directeur Général et Directeur Général et; il ne concerne pas les Directeurs Généraux Délégués ni les membres du Conseil d'Administration autres que le Président : pour ces personnes, il n'y a donc pas lieu de donner des explications.

À ce jour, il n'y a aucun cumul contrat de travail et mandat social, au sens prévu par la Recommandation N° 1 du Code MiddleNext, au sein de la Société.

Il est toutefois précisé qu'au niveau du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, les différents Conseils des filiales concernées ont opté pour le maintien du contrat de travail lors de la nomination ou le renouvellement des dirigeants mandataires sociaux. Ce choix est motivé par la stratégie du Groupe, qui est avant tout et depuis son origine un Groupe familial, où la volonté de pérenniser l'encadrement dirigeant est un principe directeur, mais aussi par une moindre rémunération de leur mandat social.

◆ Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

L'article 21 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration fixe également les rémunérations du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et celles des Directeurs Généraux qui peuvent être fixes ou proportionnelles, ou à la fois fixes et proportionnelles.

Les statuts prévoient également que le Conseil d'Administration peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs, lesquelles seront portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le montant des rémunérations fixes et variables ont été déterminés par le Conseil d'Administration en fonction des profils des Dirigeants et sont détaillés dans le paragraphe XIX du Rapport de Gestion 2015, sous le format standardisé proposé par la recommandation AMF du 22 décembre 2008, de manière exhaustive, motivée, cohérente, lisible et transparente, en adéquation avec les recommandations N° 2 et 3 du Code MiddleNext.

Stock-options, attributions gratuites d'actions

Les conditions d'attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites des plans mis en place par le Conseil d'Administration de la Société sont conformes à la recommandation N°5 du Code MiddleNext qui prévoit de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites et de ne pas attribuer de stock-options et d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ.

Le Conseil d'Administration n'a pas encore usé à ce jour de la faculté que lui confère régulièrement l'Assemblée Générale Extraordinaire d'émettre des stock-options ou de procéder, dans certaines limites, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, au profit notamment des mandataires sociaux de la Société.

Indemnités de départ

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune indemnité ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou au titre d'une clause de non concurrence, conformément aux recommandations N° 3 et 4 du Code MiddleNext.

4 - Participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale figurent à l'article 27 des statuts.

5 - Informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration de la Société fait état des informations relatives à la structure du capital.

Je vous rappelle qu'en vertu des statuts de la Société, outre les dispositions légales applicables en pareille matière, tout Actionnaire venant à détenir une fraction de 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, doit en informer la Société.

L'obligation de déclaration s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil d'une fraction d'au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote.

Dès lors, la Direction Générale de la Société est régulièrement informée des modifications significatives de la répartition du capital.

Toutefois, le capital de la Société étant contrôlé à hauteur de 70,93 % par la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE, la Société est protégée, en l'état actuel, d'un quelconque risque de prise de participation hostile.

II – PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1- Contexte et principes de contrôle du Groupe

La Société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE est la société de tête du Groupe qui comprend diverses filiales, dont les principales sont, par secteur d'activité :

des filiales ou sous-filiales de production ou détentrice de Marques :

- ◆ *VRANKEN-POMMERY PRODUCTION ;*
- ◆ *POMMERY, étant précisé, pour cette dernière filiale, que celle-ci a consenti à la société VRANKEN-POMMERY PRODUCTION, par acte en date du 20 janvier 2011 à effet rétroactif du 1er janvier 2011, la location-gérance de son fonds de commerce de production, d'élaboration et de commercialisation de vins, champagnes et spiritueux, notamment sous la Marque POMMERY, mais aussi sous les Marques ou Cuvées : Cuvée LOUISE, POP, GRENO...*
- ◆ *CHAMPAGNE CHARLES LAFITTE Successeur de George Goulet, Maison fondée en 1834 (étant rappelé que celle-ci a consenti à la société VRANKEN-POMMERY PRODUCTION, par acte en date du 22 décembre 2008 à effet du 1er janvier 2009, la location-gérance de son fonds de commerce de production, d'élaboration et de commercialisation de vins, champagnes et spiritueux, notamment sous la Marque Champagne Charles LAFITTE, Successeur de George Goulet, Maison fondée en 1834, mais aussi sous les Marques Orgueil de France, Goulet, Jacopin, Bricout, Delbeck...),*
- ◆ *HEIDSIECK & C° MONOPOLE,*
- ◆ *HDC,*
- ◆ *LISTEL SAS,*
- ◆ *ROZÈS S.A. ;*

ainsi que des filiales ou sous-filiales à vocation viticole, savoir notamment les sociétés :

- ◆ *VRANKEN-POMMERY VIGNOBLES,*
- ◆ *GRANDS DOMAINES DU LITTORAL (anciennement dénommée DOMAINES LISTEL),*
- ◆ *SC DOMAINE DU MONTCHENOIS,*
- ◆ *BMT VIGNOBLES,*
- ◆ *SCEV LALLEMENT,*
- ◆ *SCEV DES VIGNOBLES VRANKEN,*
- ◆ *QUINTA DO GRIFO,*
- ◆ *SCI DES SABLES DE QUATRET ;*

et des filiales commerciales implantées à l'étranger, à savoir les sociétés :

- ◆ VRANKEN POMMERY BENELUX (en Belgique),
- ◆ VRANKEN POMMERY DEUTSCHLAND & OSTERREICH GmbH (en Allemagne),
- ◆ CHARBAUT AMERICA (aux Etats-Unis),
- ◆ VRANKEN-POMMERY MONOPOLE U.K Ltd (en Angleterre),
- ◆ VRANKEN-POMMERY SUISSE (en Suisse),
- ◆ VRANKEN-POMMERY JAPAN (au Japon),
- ◆ VRANKEN POMMERY ITALIA (en Italie),
- ◆ VRANKEN-POMMERY AUSTRALIA (en Australie).

En concertation et avec le soutien des services de la COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE intervenant au titre de la convention de stratégie d'entreprise et de prestations de services, la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE assure tout d'abord l'animation des fonctions support de ses filiales, à savoir : Comptabilité, Finance, Gestion, Trésorerie, Ressources Humaines, Juridique et Informatique.

A ce titre, deux conventions, l'une de prestation de services, l'autre de trésorerie, ont été conclues entre la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE et ses propres filiales, avec l'objectif d'assurer à l'ensemble des sociétés du Groupe non seulement une gestion financière rigoureuse mais aussi une plus grande maîtrise des risques.

Ce système permet un suivi plus régulier de l'ensemble des opérations de nature financière et une centralisation des données, cette dernière permettant une restitution fidèle et objective de l'information aux Administrateurs et, plus largement, aux Actionnaires lors de l'examen de la situation financière et des comptes.

Pour assumer pleinement son rôle, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE se dote d'un système de contrôle interne dont les objectifs sont les suivants :

- la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la fiabilité des informations financières et de gestion ;
- la protection des actifs ;
- le contrôle des flux ;
- l'optimisation et l'efficacité des opérations ;
- et, bien sûr, le respect des procédures en vigueur.

Ce système de contrôle interne vise à donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs ci-dessus mentionnés, notamment la maîtrise et la prévention des risques d'erreur ou de fraude. Pour autant, à l'instar de tout système de contrôle en général, il ne peut fournir la garantie absolue d'une élimination totale et complète des risques.

Il n'en reste pas moins que le contrôle interne est une des préoccupations majeures de la Direction Générale, partagée par les cadres dirigeants, les membres du Comité de Groupe, et se décline à tous les niveaux de l'organisation de la Société et du Groupe consolidé, tel que présenté à la section 7 du Document de Référence.

2- Les acteurs du contrôle interne

Le Conseil d'Administration

La première instance dont dépend le contrôle interne est bien entendu le Conseil d'Administration qui, tant au niveau de la Société Mère qu'au niveau de chacune des sociétés filiales, veille au respect de la stratégie définie, au respect des objectifs, au respect des procédures de contrôle, et dispose des pouvoirs de vérification des informations qui lui sont communiquées.

Le Comité d'Audit

En application de l'Ordonnance n° 2008-1278 transposant à l'article L 823-19 du Code de Commerce les dispositions de la Directive Européenne du 17 mai 2006, concernant le contrôle légal des comptes dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place, au cours de l'exercice 2010, un Comité d'Audit composé de trois membres.

Ce Comité d'Audit est opérationnel depuis le début de l'année 2011.

Le Comité d'Audit est actuellement composé des membres suivants :

- Monsieur Yves DUMONT (Président dudit Comité d'Audit), Administrateur indépendant, Ancien Président du Directoire de Champagne Laurent-Perrier ;
- Madame Maïlys VRANKEN-THIERRY, Administrateur et Présidente de CHARBAUT AMERICA ;
- Monsieur Pierre GAUTHIER, Administrateur indépendant et Président de la SAS SERVIN - La Route des Vins Marseille.

Ainsi, les membres du Comité d'Audit ont notamment été choisis pour leurs compétences en matière financière et comptable, conformément à la recommandation N°12 du Code MiddleNext.

Sans préjudice des compétences du Conseil d'Administration, le Comité d'Audit a notamment pour mission d'assurer le suivi :

- **de l'efficacité de la gestion des risques et des systèmes de contrôle interne** (couvrant l'ensemble des domaines des entités du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE) ;
- **du processus d'élaboration financière** (Compréhension de l'architecture d'ensemble des systèmes de production d'informations comptables et financières et appui à la préparation des travaux du Conseil d'Administration dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels et de l'examen des comptes intermédiaires) ;
- **du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;**
- **de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.**

Le Comité d'Audit se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire et sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit s'est réuni, de façon formelle, 5 fois en 2015, contre 6 fois en 2014, 3 fois en 2013 et 4 fois les années précédentes. Cela n'a bien évidemment pas empêché les échanges en dehors de ces réunions, entre ses membres et avec les Commissaires aux Comptes.

Le taux de présents aux réunions du Comité d'Audit était de 38 % sur l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les réunions du Comité d'Audit se sont tenues en date des 27 et 30 mars 2015, 4 juin 2015, 14 septembre 2015 et 14 décembre 2015, les ordres du jour ayant été respectivement les suivants :

- le 27 mars 2015
 - Clôture de l'exercice 2014,
 - Examen des commentaires financiers du document de référence,
 - Examen du projet de rapport RSE,
 - Examen du projet de rapport du Comité sur les risques financiers.
- le 30 mars 2015
 - Clôture de l'exercice 2014 : annexe, rapport de gestion, rapport du Comité au Conseil d'Administration sur la clôture annuelle,
 - Examen du projet de rapport du Comité sur les risques liés aux moyens de paiement,
 - Echanges avec le Président-Directeur Général Monsieur Paul François VRANKEN,
 - Composition du Comité.

- *le 4 juin 2015*
 - *Préparation de la revue limitée des comptes semestriels,*
 - *Point sur l'organisation financière et comptable,*
 - *Situation du contrôle interne,*
 - *Développement de l'activité aux USA.*

- *le 14 septembre 2015*
 - *Examen des comptes semestriels,*
 - *Analyse des risques à la lumière de l'escroquerie subie en août,*
 - *Point sur l'organisation financière et comptable et le contrôle interne,*
 - *Programme et calendrier de travail du Comité pour 2015-2016,*
 - *Renégociation des crédits bancaires.*

- *le 14 décembre 2015*
 - *Revue des litiges en cours,*
 - *Préparation du document de référence 2015 et du rapport RSE,*
 - *Évaluation du rôle de la composition et du fonctionnement du Comité d'audit,*
 - *Revue annuelle des politiques liées au Comité d'audit,*
 - *Programme de travail annuel du Comité,*
 - *Programme d'action concernant les risques liés aux moyens de paiement et aux filiales,*
 - *Préparation du programme de contrôle interne 2016,*
 - *Examen des mandats,*
 - *Honoraires de commissariat aux comptes,*

Ses avis sont pris à la majorité simple des membres présents.

Il accomplit sa mission dans le cadre du dispositif légal et réglementaire, en tenant compte des normes correspondant à la taille de la Société et de son Groupe, et dispose pour ce faire de toutes les informations prévues par les textes précités.

L'évaluation du Comité d'Audit est évoquée chaque année. À cette occasion, le Conseil d'Administration apprécie les missions effectivement réalisées par le Comité d'Audit au regard des objectifs qui lui sont fixés et du plan de travail initialement défini et formule, le cas échéant, des pistes d'amélioration du fonctionnement du Comité.

Les travaux du Comité d'Audit font l'objet d'un compte-rendu régulier au Conseil d'Administration, au moins à l'occasion de chaque arrêté des comptes annuels et intermédiaires.

Le compte-rendu est formalisé par écrit dans le procès-verbal du Conseil d'Administration. Il peut, le cas échéant, faire l'objet d'un document spécifique. Ce compte-rendu peut comprendre, outre la synthèse des travaux du Comité d'Audit, ses avis et recommandations au Conseil d'Administration.

Les membres du Comité, ainsi que les personnes extérieures qui seraient invitées à une réunion du Comité, sont tenus, envers tout tiers au Conseil d'Administration, à une obligation de confidentialité à l'égard de toutes les informations communiquées au Comité d'Audit ou auxquelles il aura accès à l'occasion de sa mission.

La Direction Générale

La Direction Générale du Groupe met en œuvre et applique la stratégie définie par le Conseil d'Administration et, dans ce cadre, est le principal demandeur, initiateur et contrôleur des procédures de contrôle interne et de leur respect.

Elle veille en outre à leur mise à jour et à leur amélioration permanente.

Le Comité de Direction Groupe

Cette instance, composée des principaux membres de la Direction Générale, des Directeurs Commerciaux, des Chefs de Caves et de toute personne qui pourrait être ponctuellement concernée, se réunit régulièrement, de manière formelle ou informelle, chaque fois que cela s'avère nécessaire, pour mettre en application la stratégie définie par le Conseil d'Administration et l'adapter aux réalités du Groupe.

Les actions y sont définies, les procédures arrêtées, et leurs résultats analysés lors des séances suivantes.

Ce Comité de Direction Groupe, institué en septembre 2002, a pour mission de débattre des grandes orientations stratégiques du Groupe et de trouver les synergies fonctionnelles et opérationnelles entre les différentes entités, et ce, dans un souci d'accroître le développement de l'ensemble des activités et des Marques propriété des sociétés du Groupe.

Les membres du Comité de Direction Groupe ont été choisis en fonction de leurs compétences, mais aussi de leur connaissance du secteur viticole champenois.

Leur expertise apporte sans conteste un plus dans les décisions stratégiques que le Groupe est ou sera amené à prendre dans les prochaines années.

A ce jour, les membres sont les suivants :

MEMBRES	FONCTIONS PRINCIPALES	SOCIETE
Paul François VRANKEN	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	VRANKEN-POMMERY MONOPOLE
	Président	POMMERY
	Président du Conseil d'Administration	VRANKEN-POMMERY PRODUCTION
Hervé LADOUCE	Directeur Général	VRANKEN-POMMERY PRODUCTION
Thierry GASCO	Chef de Caves	Maison POMMERY
Dominique PICHART	Chef de Caves et Directeur Général Délégué aux Approvisionnements	VRANKEN-POMMERY PRODUCTION
	Président Directeur Général	VRANKEN-POMMERY VIGNOBLES
Nicolas LOMBARD	Directeur Commercial Europe	VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

Par ailleurs, sont amenés à participer aux Comités de Direction Groupe susvisés certains membres de la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE, laquelle société sert à la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, au travers d'une convention de stratégie d'entreprise et de prestations de services, une aide en matière de direction, de contrôle financier et d'administration générale d'entreprise, à savoir :

<i>Nathalie VRANKEN</i>	<i>Marketing</i>	<i>COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE</i>
<i>Patrice PROTH</i>	<i>Secrétaire Général, Administration et Finances</i>	<i>COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE</i>
<i>Joëlle BRESLE</i>	<i>Ressources Humaines</i>	<i>COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE</i>
<i>Clément PIERLOT</i>	<i>Vignobles</i>	<i>COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE</i>

Le Département Ressources Humaines

Ce département s'assure, avec l'ensemble des responsables de services et en concertation et avec le soutien en cette matière des services de la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE intervenant au titre de la convention de stratégie d'entreprise et de prestation de services qui la lie à la Société, du respect des lois et réglementations en vigueur en matière sociale, de sécurité et d'hygiène.

Il procède aux embauches, à la rédaction des contrats de travail et documents divers.

Il s'assure du respect par les sociétés du Groupe des dispositions conventionnelles et collectives.

Il gère enfin l'ensemble des litiges relatifs au personnel ainsi qu'aux instances représentatives.

Le Département Comptabilité

Outre l'enregistrement de l'ensemble des opérations comptables pour toutes les sociétés françaises du Groupe et leur contrôle sur pièces, le Département Comptabilité procède aux paiements des factures, taxes et impôts et au contrôle des encaissements, salaires et charges et ce, en concertation et avec le soutien des services de la COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE intervenant au titre de la convention de stratégie d'entreprise et de prestation de services susvisée.

Il prépare également les comptes semestriels, les comptes annuels (sociaux et consolidés) et rédige l'ensemble des documents comptables, fiscaux et sociaux ainsi que l'ensemble des déclarations, et ce, dans le respect des principes et normes comptables et fiscales en vigueur.

Il coordonne et contrôle l'activité et la comptabilité des filiales étrangères.

Le Département Contrôle de Gestion

Ce département, distinct du Département Comptabilité mais œuvrant en étroite collaboration avec ce dernier, établit les budgets prévisionnels en fonction des stratégies définies par le Conseil d'Administration et mises en œuvre par le Comité de Groupe, et ce, en concertation et avec le soutien des services de la COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE intervenant au titre de la convention de stratégie d'entreprise et de prestation de services susvisée.

Il dresse la comptabilité analytique et procède au contrôle du respect des budgets. Il analyse et suit les performances opérationnelles, et peut, le cas échéant, déclencher des plans d'actions correctifs.

Il procède enfin à des analyses de rentabilité et veille au contrôle et à l'optimisation des coûts.

Le Département Trésorerie/Financement

Ce département gère, en application de la convention de trésorerie conclue entre toutes les sociétés du Groupe, la trésorerie des différentes entités, et ce, en fonction des échéances prévisionnelles et des besoins de financement, et ce, en concertation et avec le soutien des services de la COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE intervenant au titre de la convention de stratégie d'entreprise et de prestation de services susvisée.

Il assure la gestion des emprunts ainsi que des placements financiers, les négocie et les actualise en permanence dans le meilleur intérêt de la Société et du Groupe.

Enfin, il met en œuvre les différents outils de couverture nécessaires au maintien des conditions financières propres aux engagements financiers de la Société et/ou du Groupe, et ce, tant en matière de taux que d'évolution de cours des différentes devises.

Le Département Crédit Management

Ce département agit en étroite collaboration avec les services commerciaux et comptables et a pour fonction la maîtrise du risque client, et ce, en concertation et avec le soutien des services de la COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE intervenant au titre de la convention de stratégie d'entreprise et de prestation de services susvisée.

Il veille au respect des procédures de contrôle de solvabilité auprès des assurances crédit avant toute livraison, aux couvertures des créances et au respect des procédures dans le cadre des opérations de recouvrement et de mobilisation de créances.

Le Département Juridique/Assurances

Ce département assume la veille juridique pour le compte de la Société et du Groupe concernant la réglementation générale et spécifique relative, pour cette dernière, à son activité, et ce, en concertation et avec le soutien des services de la COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE intervenant au titre de la convention de stratégie d'entreprise et de prestation de services susvisée.

Il suit, en collaboration avec les Conseils, Notaires et Avocats externes, le secrétariat juridique, les opérations de développement et de structuration, les relations contractuelles, les éventuels litiges.

Il suit par ailleurs avec le Cabinet de Conseils en Propriété Industrielle de la Société la gestion et la protection des différents portefeuilles de Marques et autres droits de propriété industrielle, ainsi que les éventuels litiges et revendications.

Il négocie les contrats d'assurances, en concertation et avec le soutien des services de la COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE intervenant au titre de la convention de stratégie d'entreprise et de prestation de services susvisée, pour une protection à meilleur coût des actifs de la Société et du Groupe et pour une couverture du risque optimale.

Le Département Informatique

Le département informatique a pour mission de s'assurer de la fiabilité, de la sécurité et de la continuité de fonctionnement des systèmes d'information et des liaisons informatiques.

Il veille particulièrement à assurer la sauvegarde de l'ensemble des progiciels, logiciels et des données des utilisateurs.

Il s'assure à ce titre de la propriété des licences d'exploitation des différents systèmes et programmes et veille à leur renouvellement et à leur actualisation.

Il contrôle enfin la présence d'éventuelles installations extérieures ainsi que l'utilisation frauduleuse de programmes externes par les utilisateurs afin de garantir les droits et la sécurité de la Société et du Groupe.

Il assure, au travers d'une salle de back-up, la sauvegarde de toutes les données stockées en cas de défaillance du système. Il gère le plan de reprise et de continuité de service informatique.

Le Département Régie

Ce département tient les livres de régie en collaboration étroite avec les services des douanes et la D.G.C.C.R.F. Il délivre les bordereaux de transports et établit les documents douaniers.

Il veille au respect par les services de production, de logistique et les services commerciaux des réglementations en matière de congés, d'accises et de douanes relatives aux alcools.

Il s'assure enfin du respect des obligations relatives aux différents warrants et nantissements mis en place en garantie des emprunts des sociétés du Groupe.

Le Département Qualité

La démarche qualité est assurée en interne par un personnel spécialisé et qualifié, afin de permettre à la Société et au Groupe non seulement de conserver son avantage technologique mais aussi de mettre en place des technologies de pointe en matière de qualité et de production.

Rappelons que les Maisons POMMERY, VRANKEN-POMMERY PRODUCTION et CHAMPAGNE CHARLES LAFITTE répondent aux normes AFAQ qualité ISO 9001 et environnement ISO 14001.

Les Services Généraux

Les Services Généraux veillent à l'entretien et au maintien des sites industriels aux normes d'hygiène et de sécurité tant vis-à-vis du personnel que des produits.

Ce département s'assure de la conformité des bâtiments, des installations techniques et des outils de production et véhicules avec la réglementation en vigueur et œuvre en étroite collaboration avec les administrations et organismes concernés (C.H.S.C.T., D.D.E.A, D.R.E.A.L., Installations classées, C.R.A.M., Médecine du Travail, Inspection du Travail, Pompiers, Bureau de contrôle et autres...).

Enfin, certains aspects de l'activité de la Société et de certaines filiales du Groupe font l'objet d'un contrôle de la part des instances représentatives du personnel.

Le Département Achats

La fonction achats est sans cesse optimisée afin d'accentuer la mise en œuvre des synergies déjà initiées. Cette optimisation est notamment accomplie grâce à la réorganisation et à la révision de l'ensemble des procédures relatives à la fonction achats, et ce, en concertation et avec le soutien des services de la COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE intervenant au titre de la convention de stratégie d'entreprise et de prestation de services susvisée.

Fonctions Gestion des Risques et Contrôle Interne

Les principaux objectifs de ces fonctions sont :

- *La participation au suivi et la mise à jour de la cartographie des risques,*
- *La définition des différentes modalités de traitement des risques,*
- *Le pilotage de la constitution du corps de procédures du Groupe pour la gestion de ces risques et les contrôles internes,*
- *L'appui aux opérationnels pour la mise en œuvre de ces contrôles internes, notamment sur les aspects informatiques,*
- *La mise en place des modules d'auto-évaluation,*
- *La préparation et la conduite d'un plan d'audit.*

Par ailleurs, elles assurent le déploiement, au sein du Groupe, des recommandations de l'A.M.F., dont la recommandation relative au cadre de référence du dispositif de contrôle interne.

Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction du Groupe et au Comité d'Audit lors des clôtures semestrielle et annuelle des comptes.

Convention de stratégie d'entreprise et de prestation de services :

Notons qu'à compter du 1^{er} janvier 2006, la Société a mis en place avec la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE, sa société mère, une convention de stratégie d'entreprise et de prestation de services ayant pour but de centraliser quelques fonctions de contrôle, de stratégie et d'organisation afin de créer des synergies profitables à l'ensemble des sociétés du Groupe dont la Société et ses filiales.

Au titre de cette convention, la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE sert à l'ensemble des sociétés de son Groupe dont la Société et ses filiales, un appui dans les services suivants :

- aide à la stratégie commune à l'ensemble des sociétés du Groupe,
- aide à la direction administrative et financière,
- aide à la direction des ressources humaines,
- développement et marketing des produits,
- développement des achats et des investissements,
- développement de la logistique et de la planification de la production,
- organisation des vignobles.

3- Identification des principaux risques

Chacun des services susvisés inventorie les principaux facteurs de risques qui lui sont propres et dispose de ses propres procédures de contrôle, d'intervention et de couverture.

Concernant la sécurité des personnes et des biens sur les sites industriels, des sessions de formation sont délivrées par des formateurs internes et/ou membres d'organismes agréés.

Il convient ici de se reporter au Rapport de Gestion, et plus particulièrement à l'énumération des principaux risques et à leur appréhension par le Groupe.

Les fonctions transversales de gestion des risques et de contrôle interne assurent la synthèse et la supervision de la coordination des procédures de couverture des risques, d'intervention et de contrôle.

4- Les référentiels de contrôle interne

Compte tenu de l'activité du Groupe, les référentiels externes de la Société sont, outre les recommandations prodiguées par ses Conseils extérieurs, les lois et réglementations en vigueur la concernant et notamment :

- les lois et réglementations en matière agricole,
- les lois et réglementations sur les alcools,
- les lois et réglementations relatives à l'appellation Champagne,
- les lois et réglementations relatives au droit de la consommation,
- les lois et réglementations relatives au droit de la concurrence et de la distribution,
- les lois et réglementations relatives au droit de la propriété industrielle,
- les lois et réglementations en matière comptable, fiscale et sociale,
- les lois et réglementations en matière d'information financière et boursière,
- les recommandations AMF.

Quant aux référentiels internes, forte d'une expérience propre depuis de nombreuses années, la Société suit des procédures établies, régulièrement adaptées et améliorées par le temps et le renouvellement de ses personnels, lesquelles procédures concernent notamment les points suivants :

- *formation des personnels,*
- *établissement de procédures homogènes,*
- *respect des normes,*
- *application du principe de précaution,*
- *respect des compétences des différents services,*
- *respect des procédures de contrôle,*
- *développement de l'outil informatique avec mise en place d'un nouveau progiciel de gestion intégré.*

Il existe, pour ce faire, en interne, des cahiers de procédures et notamment sur les sujets suivants :

- *le traitement des commandes et l'application des tarifs et conditions de ventes,*
- *l'engagement des coopérations commerciales,*
- *le crédit management et la gestion du risque client,*
- *la gestion des investissements,*
- *les achats,*
- *l'arrêté des comptes,*
- *la tenue du livre de régie.*

Ce cadre de règles de procédures pourra être adapté pour tenir compte le moment venu de référentiels recommandés par les institutions.

5 - Les activités de contrôle des opérations

Le Conseil d'Administration, le Comité de Direction Groupe, voire le Comité d'Audit suivent, en étroite collaboration avec le Département Contrôle de Gestion, et ce, en concertation et avec le soutien des services de la COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE intervenant au titre de la convention de stratégie d'entreprise et de prestation de services susvisée, un plan de développement à long terme, régulièrement révisé et mis à jour, leur permettant de s'assurer entre autres choses du respect des budgets et des plans de financement, des objectifs commerciaux de vente et de prix de vente mais également des plans d'approvisionnements garantissant à la Société et au Groupe une marge de développement et de croissance.

Chaque année, un budget annuel est ainsi élaboré par les différentes directions opérationnelles et fonctionnelles, lequel est approuvé par le Comité de Direction Groupe et la Direction Générale, selon la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration.

Ce budget annuel fait l'objet, en cours d'exercice, d'une ou deux révisions selon l'évolution de l'activité, des engagements et du marché, mais également des opportunités de croissance externe qui ont pu ou qui peuvent se présenter à la Société ou au Groupe.

Sont tenues périodiquement, avec le Département Contrôle de Gestion, des revues de gestion afin de suivre les performances des différentes directions opérationnelles ainsi que des filiales. Les résultats y sont analysés et rapprochés avec les budgets et avec les réalisations de l'année précédente. Les écarts y sont identifiés et font l'objet de plans d'actions correctifs.

Le Comité de Direction Groupe se réunit régulièrement pour aborder les sujets relatifs à l'activité, aux réalisations et aux performances du Groupe par rapport au marché.

Les investissements du Groupe sont également analysés par le Comité de Direction Groupe et approuvés individuellement par la Direction Générale.

6 - Actions menées pour le renforcement de la gestion des risques et du contrôle interne

Travaux effectués en 2015

Des campagnes de sensibilisation à la prévention de la fraude, auprès de l'ensemble des personnels concernés, ainsi qu'un renforcement des mesures anti-fraude ont été mis en œuvre en 2015.

Travaux à effectuer en 2016 et au-delà

Le Groupe s'efforce de continuer à améliorer l'organisation de la gestion des risques et du contrôle interne au sein du Groupe.

7 - Traitement de l'information comptable et financière

L'élaboration de l'information financière et de gestion est assurée par la Direction Administrative et Financière. Le Groupe est doté d'un département comptable centralisé pour l'ensemble des sociétés françaises. Les sociétés françaises du Groupe utilisent un ERP « SAGE », qui permet d'atteindre un meilleur niveau de sécurité dans les procédures internes des cycles de ventes, d'achats, de trésorerie et de gestion de personnel. L'administration des ventes et la facturation sont intégrées dans ce logiciel.

Les filiales étrangères disposent de leur propre organisation comptable et remontent leurs informations financières et comptables au Groupe selon un reporting standardisé. Outre les contrôles effectués par le Groupe au sein de chaque filiale, un réviseur externe procède annuellement au contrôle des comptes de chaque filiale. Des développements informatiques permettant une vision quotidienne d'un certain nombre d'informations clés sont actuellement en cours de mise en place. Les comptes consolidés sont établis à partir des données saisies localement dans chaque entité conformément aux normes du Groupe. Ces données sont remontées à la maison mère sur la base d'une liasse de consolidation unique établie par la direction comptable du Groupe.

Les contrôles en vigueur sont effectués à fréquences quotidiennes, mensuelles ou trimestrielles en fonction de la nature des opérations. Ils visent, notamment au travers des rapprochements des informations comptables et de gestion, à s'assurer de l'exhaustivité et de la correcte comptabilisation des opérations.

Les équipes comptables opèrent, lors des clôtures, une révision des comptes, et se rapprochent du Contrôle de Gestion pour analyser et expliquer les évolutions du réel d'une période sur l'autre et les écarts vis-à-vis du budget.

Ce dispositif est complété par les interventions et travaux de certification des Commissaires aux Comptes pour les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels.

Par ailleurs et dans le cadre de la structuration et de l'organisation des missions du Comité d'Audit de la Société, ce dernier s'emploie notamment à l'élaboration d'une cartographie des risques afin de renforcer leur lisibilité et leur gestion, et de vérifier l'adéquation des contrôles mis en œuvre.

8 - Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière

Comptes sociaux

Les conventions générales comptables appliquées sont conformes aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le Code du Commerce et le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Comptes consolidés

Les comptes consolidés publiés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes à la même date.

III - POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LIMITATIONS ÉVENTUELLEMENT APPORTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir mis en harmonie les statuts de la Société avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, dite NRE, les Administrateurs ont décidé, lors de la séance du Conseil d'Administration du 14 juin 2002, et ce, à l'unanimité, de ne pas opter pour une dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Il a en effet été jugé que ce regroupement était plus favorable au bon fonctionnement de la société et à l'efficacité du processus décisionnel.

Le Conseil d'Administration du 9 juin 2010, qui a en dernier lieu reconstitué son bureau à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du même jour, a confirmé cette option et renouvelé Monsieur Paul-François VRANKEN aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société.

Ainsi, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité par le Président du Conseil d'Administration, cette option ayant été prise pour une durée indéterminée.

Les Actionnaires et les tiers en ont été informés dans les conditions réglementaires propres à cette option.

Quant à l'exercice des pouvoirs de direction, ceux-ci sont exercés par le Président du Conseil d'Administration, sous son entière responsabilité.

A ce titre, et conformément à la loi, il a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation, et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

Toutefois, conformément à la loi, il ne peut donner au nom de la Société des cautions, avals ou garanties sans y avoir été autorisé préalablement par le Conseil d'Administration dans les conditions légales et réglementaires.

Dans l'exercice de ses pouvoirs, le Président peut constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

*Paul-François VRANKEN
Président du Conseil d'Administration*